



ENGAGEMENT DE PARTICIPATION AU SHOW-ROOM

À nous retourner **au plus tard le 20 avril 2020**

CCI des Iles de Guadeloupe - DTIDD
Rue Félix Eboué – 97159 Pointe-à-Pitre Cedex
Tél. : 0590 93 77 22 / 76 58
contact@lesrencontresprodures.com

IDENTIFICATION DE L'EXPOSANT

Raison sociale :

SIRET : Tél. Fixe :

Adresse:

Code postal : Ville :

Interlocuteur : Fonction :

Mobile : E-mail :

Veuillez décrire en quelques lignes l'activité de votre entreprise (*joindre votre logo par mail format HD*) :
.....

TARIFS

ESPACE	Prix TTC
<input type="checkbox"/> Stand Showroom (9 m²) - Surface supplémentaire possible sur demande Comprenant : cloisons, branchement électrique, enseigne, 1 table + 2 chaises, présence sur les supports de communication (site internet et livret)	980 €
<input type="checkbox"/> Stand Village de l'Innovation (startup éco-innovante) Comprenant : branchement électrique, 1 table + 2 chaises, présence sur les supports de communication (site internet et livret), pitch de présentation	150 €

MODALITES DE PAIEMENT

Paiement de la somme de €, par :

Chèque (à l'ordre de la CCI des Iles de Guadeloupe)

N° Banque :

Virement bancaire (produire copie de l'ordre de virement)

A réception, la facture acquittée vous sera adressée par mail

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Nom / Signature (*avec cachet commercial*)

Le

**LES DEMANDES DE RESERVATION SANS
PAIEMENT NE SERONT PAS PRISES EN
CONSIDERATION**

Code Banque
14006

Code Guichet
00000

Domiciliation
CREDIT AGRICOLE
BAIE-MAHAULT

Numéro de Compte
00028260003

Clé RIB
41

IBAN

SWIFT

FR76 1400 6000 0000 0282 6000 341

AGRIGPGX

CONDITIONS GENERALES

Seuls les engagements de participation dûment complétés, signés et accompagnés du montant correspondant à la superficie demandée seront pris en considération. Sa signature constitue un engagement ferme. Si le désistement intervient avant le 20/04/2020, 50% de la somme sera conservée à titre d'indemnité ; Si le désistement intervient à partir du 20/04/2020, 100 % du montant sera dus à titre d'indemnité. Il en sera de même si la CCI IG a pu relouer l'emplacement initialement réservé ou si l'exposant n'a pas occupé son emplacement.